« Accompagnement des entreprises à l'égalité professionnelle»

(Réservé aux entreprises)

L'Aract Guadeloupe riche de son expérience dans l'animation d'actions collectives pour les TPE/PME, propose d'accompagner les entreprises à la mise en oeuvre réelle de l'égalité professionnelle.

L'Aract Guadeloupe a conçu une offre spécifique pour les entreprises.

- **Un appui individuel et collectif**
  - des temps collectifs permettant
    - découverte et prise en main de la méthodologie
    - partage et enrichissement inter- entreprises.
  - un appui individuel à la mise en oeuvre au sein de l'entreprise.
- **Un groupe de travail**
  - 6 entreprises maximum
  - 1 binôme paritaire par entreprise :
    - 1 représentant de direction
    - 1 représentant du personnel

Modalités de participation pour l'entreprise

- ✓ Être représentée par 2 personnes : un membre de la direction et un représentant du personnel
- ✓ L'assiduité : participer à l'ensemble du programme
- ✓ Participation gratuite

Objectif :

- ✓ Identifier les enjeux de l'égalité professionnelle
- ✓ Établir les liens avec le travail, l'organisation du travail et les conditions de travail.
- ✓ S'approprier les outils et méthodes pour
  - Réaliser le diagnostic :
    - Savoir objectiver les écarts de situation entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
    - Comprendre les causes de ces inégalités (identifier les facteurs structurels)
  - Élaborer le plan d'action :
    - Être en mesure d'identifier les leviers d'action permettant au sein de l'entreprise de faire progresser l'égalité professionnelle et faire le lien avec les domaines d'action à traiter dans le cadre de la négociation.
    - Savoir distinguer les mesures obligatoires des innovations en matière d'égalité et définir des objectifs de progression.
    - Anticiper son suivi : se doter d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des mesures mises en place et de favoriser le dialogue social autour d'un projet d'entreprise.

ARACT Guadeloupe, 8-10 Jardins de Houelbourg, Bd de Houelbourg, ZI de Jarry, 97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 60 73 82 - Fax : 0590 38 30 24 – mail : guadeloupe-aract@anact.fr

« Accompagnement des entreprises à l'égalité professionnelle»

(Réservé aux entreprises)

PROGRAMME

Un premier temps collectif de transfert de connaissances et d'appropriation d'outils et méthode
Durée : 1 jours de formation inter-entreprises
Public : le binôme paritaire de chaque entreprise
Animation : Aract
Modalités pédagogiques : apports méthodologiques, outils d'auto-diagnostic, fiche ressources, cas pratique

27 février 2020

Une intersession durant laquelle chaque entreprise pourra mettre en pratique les éléments transférés au cours de l'étape précédente
Durée : 1 jours de formation inter-entreprises
Public : le binôme paritaire de chaque entreprise
Animation : Aract
Modalités pédagogiques : Appui sur site

Un second temps collectif de partage et d'enrichissement des travaux réalisés au sein de chaque entreprise durant l'intersession
Durée : 1 jours de formation inter-entreprises
Public : le binôme paritaire de chaque entreprise
Animation : Aract
Modalités pédagogiques : apports méthodologiques, plan d'action, fiche ressources

03 avril 2020

INSCRIPTION

par mail à v.gaman@anact.fr
par fax au 0590 38 30 24
ou en ligne https://forms.gle/e2bdBy9ewSkZqD8V9

Raison sociale : _____

Effectif : _____

Nom et prénom du représentant de la direction :

_____

Fonction : _____

Tél : _____

Mail : _____

Nom et prénom du représentant du personnel :

_____

Fonction/ mandat/ syndicat : _____

_____

Tél : _____

Mail : _____